

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2006

### COMPTE RENDU

#### Approuvé le

L'an deux mille six, le vingt deux février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, MM. SEUILLOT, LECLERCQ, Mme BELMIN, M. NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, Mme CHAVY, MM. PROUTS, TACCON, MALVOISIN, ALEMANY, DELASALLE, Mmes DUCHENE, LEQUELLENEC, DEKKER, M. DOYEN, Mme BARTHOT, M. TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD, MM. DECHERY, BONY, M LUDWIG.

Procurations :           Mme PRUZINA.                           à           Mme DEKKER  
                          Mme HIRSCH-ROBINSON           à           M. SEUILLOT  
                          Mme BLAIS-PERRIN                   à           M. DECHERY

Absents excusés : M. LEBEGUE

En exercice   :       29  
Présents       :       25  
Votants        :       28

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h40.

Monsieur SEUILLOT est élu secrétaire de séance à la majorité.  
Votes contre : 4 voix (DOYEN, BARTHOT, TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD )  
Votes pour : 23 voix  
Abstention : 1 voix (LUDWIG)

Madame le maire informe le Conseil que, suite à un rendez-vous cette semaine avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, les deux sujets sur la maîtrise d'œuvre pour l'espace culturel et les demandes de subventions sont reportés à un prochain conseil.

#### **Approbation du compte rendu de la séance du 31 janvier 2006**

Madame BARTHOT dit que, page 3, elle n'a pas dit que ce sont « les services » qui prétendent que toutes les rues sont salées, mais que c'est « le Directeur des Services Techniques ».

**Le compte rendu est approuvé par :**

Voix contre : 1 voix (BARTHOT)  
Voix pour : 25 voix  
Abstention : 2 voix (LACROIX-COQUILLAUD, LUDWIG)

#### **1/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE**

Madame le Maire informe le Conseil que, pour l'année 2006, la Municipalité se donne pour objectif de poursuivre sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et de maintien de la part communale des impôts locaux à son niveau de 2005, lui même n'ayant pas connu d'augmentation des taux.

Conformément à ses engagements sur le programme d'équipements concertés, la Municipalité, après s'être assurée de la capacité financière de la commune, travaille à la programmation du financement de ces opérations, qui s'appuie sur la logique des 3 tiers :

- 1 tiers de subvention,
- 1 tiers d'autofinancement
- 1 tiers d'emprunt

Le travail sur les subventions est bien avancé et le Conseil Municipal est tenu informé lors de l'établissement des plans de financement par opération, puis lors de la notification de ces subventions en donnant l'autorisation au Maire de les encaisser au nom de la commune.

La capacité d'autofinancement de la commune est bonne et ceci est confirmée par le Receveur Municipal qui contrôle lors de chaque souscription d'emprunt.

La capacité d'emprunt est, elle aussi satisfaisante, et pour optimiser ses ressources, la commune a lancé une consultation des organismes de crédit (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne, Dexia).

S'en sont suivis deux envois épistolaires (joints) et une audition du 8 février 2006.

Le Conseil est invité à débattre des orientations budgétaires, du besoin de trésorerie et des offres de prêts des partenaires financiers.

Monsieur TACCON présente un document projeté (joint en annexe) d'analyse et de prospection financière qui fait le point sur les dépenses de personnel et de fonctionnement, les recettes de fonctionnement, les dépenses d'investissement depuis 2002 et pour les années à venir.

Monsieur LUDWIG dit que sur le document projeté, la place de la gare apparaît sans la voirie et sans l'enfouissement. Monsieur LUDWIG demande si ce n'est pas prévu.

Monsieur TACCON dit que, pour des raisons de commodité, il a préféré scinder l'opération en deux et faire apparaître la voirie et l'enfouissement avec les opérations s'y rapportant en général et qui sont malheureusement beaucoup moins bien subventionnées.

Madame DELPORTE dit qu'il faut être prudent sur certains chiffres qui ne sont pas définitifs, et rappelle que la Place de la Gare était une opération estimée à 150 000€ initialement pour rester dans la limite du plafond de dépenses subventionnables, et que le chiffrage de l'APS approuvé en Conseil s'élève à 666 000€HT. Comme cela a été exposé et débattu en Commission Générale le 20 décembre 2005, les 150 000€ ne sont qu'une partie des travaux, et il est indispensable de regrouper les dépenses prévues dans les différents chapitres pour reprendre en une seule ligne budgétaire tous les travaux de cette place (voirie, enfouissement, mise aux normes du marché, parking pour les commerces ...),. Au stade de l'APS, ce sont tous les chapitres qui doivent donc être pris en compte pour réaliser la place de la gare dans sa globalité et tous les chapitres sont pris en compte dans les prévisions de budget.

Monsieur TACCON dit que ce montant de 666 000€ est éclaté sur deux lignes dans son tableau, mais figurent bien dans ses chiffres.

Monsieur LUDWIG dit qu'il ne partage pas ce principe.

Monsieur DECHERY remercie monsieur TACCON pour le travail fait, mais rappelle que c'est le débat d'orientation budgétaire qui est inscrit à l'ordre du jour et non le vote du budget primitif. Monsieur DECHERY demande quelles seront les orientations politiques et financières en 2006.

Monsieur DECHERY fait 4 propositions d'orientation :

- Le logement avec une orientation sur le logement social, la Région peut aider.
- Le social : étendre la tarification au prorata des ressources des familles à l'ensemble des services tarifés de la commune.
- L'emploi : monsieur DECHERY dit qu'il constate que de plus en plus de travaux communaux sont externalisés comme la peinture au sol. Faire ses travaux en interne favoriserait l'emploi.
- Développer une politique sportive et culturelle qui guiderait les relations avec les associations.

Madame le Maire dit que la Municipalité a la volonté de maîtriser la dépense publique. En passant par des entreprises, la collectivité favorise l'emploi dans l'entreprise et que tout nouveau salaire est une charge budgétaire nouvelle.

Monsieur LECLERCQ rappelle que 4 emplois précaires ont été stabilisés récemment, et qu'on ne peut pas créer des emplois communaux pour des besoins divers qui ne sont pas permanents.

Monsieur MONPERT dit qu'il présentera prochainement un projet culturel en séance.

Monsieur TRUFFET dit qu'il approuve les 4 propositions de monsieur DECHERY et qu'il y ajoute une 5<sup>ème</sup> : la voirie, en création et en entretien. L'entretien des rues n'est plus suffisant.

Monsieur LEFEVRE dit que l'entretien des rues est à la hauteur des impôts que les bacots peuvent supporter. Or, le retard à rattraper est important.

Monsieur MONPERT demande à monsieur TRUFFET quel projet d'équipement immobilier il est prêt à sacrifier au profit de la voirie.

Monsieur TRUFFET dit que c'est un débat et que c'est un choix politique.

Monsieur ALEMANY dit que la commune paie aujourd'hui le manque d'investissement depuis 20 ans.

Monsieur TRUFFET dit que la sécurité sur la voirie intéresse tout le monde.

Monsieur DECHERY dit qu'il n'y a pas de choix à faire entre les équipements, il faut trouver un équilibre. Monsieur DECHERY dit que ses 4 orientations sont humaines, sociales et démocratiques.

Monsieur LUDWIG dit que la présentation de monsieur TACCON dépasse le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire. Gérer, c'est prévoir. Les investissements figuraient sur toutes les listes. Or, les prévisions ont été sous estimées, et les recettes surestimées. Il y a divergence entre les estimations de dépenses et de recettes. Les engagements ne seront pas tenus, et les méthodes sont plutôt celles des commissions de surendettement.

Monsieur TACCON dit que passer les emprunts de 6.40% d'intérêt à moins de 4% (indemnité de remboursement anticipé comprise), c'est de l'atténuation de la charge de la dette, et donc de la bonne gestion, le coût de l'encours correspondant est diminué de plus de 30%.

Monsieur LUDWIG dit, pas si on rallonge la durée de remboursement.

Monsieur TACCON dit que, comme déjà signalé au précédent Conseil, ce rééchelonnement de la dette Dexia renégociée, aboutit à un raccourcissement de la dette moyenne, car, si cette dette avait été remboursée comme prévue dans les trois ans, elle aurait été remplacée par une dette 20 ans et non à 10 ans comme il vient d'être fait.

Monsieur LUDWIG dit : Il faudrait faire une pause de 2 à 3 ans pour retrouver du souffle.

Monsieur TACCON dit que quand on reporte la construction des équipements, leur coût augmente alors que le niveau de subvention est fixé, le service est différé avec des coûts de fonctionnement élevés, et les coûts financiers sont plus importants en phase de hausse des taux : on ne peut donc prendre une décision de report sans peser ces inconvénients à leur juste prix.

Madame le Maire dit que le plein de subvention a été fait sur les projets en cours, et qu'elle a demandé une étude sur le financement et le niveau de subvention qui avaient été réalisés lors des investissements antérieurs à 2002, notamment pour la construction du restaurant des Viarons.

Monsieur DECHERY dit que la philosophie des précédents maires, c'étaient de minimiser les dépenses, quitte à renoncer aux subventions qui imposent le respect de normes minimales.

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue de ce débat.**

## 2/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur MALVOISIN présente le sujet.

### **1. Rappel: éléments clefs (Source: rapport du délégataire année 2004)**

#### **Eléments techniques :**

- 5292 habitants , 2353 clients (+ 21 clients/ 2003), 2 réservoirs de 400 m<sup>3</sup> chacun, 41,5 km de réseau d'eau potable.  
341 709 m<sup>3</sup> facturés (pratiquement identique à 2003); 144 m<sup>3</sup> consommés/ client (stable); cette consommation se situe au dessus de la norme habituelle de 120 m<sup>3</sup>/an/client .
- Station de pompage route du Pavé de la Cave (2 pompes, 3 puits); l'eau est puisée dans la nappe des calcaires de Brie; la station permet une production de 140 m<sup>3</sup> / h. La production du forage permet largement de répondre à la demande de la consommation, la nappe phréatique se réalimentant rapidement et régulièrement. Cependant la capacité des 2 réservoirs (800 m<sup>3</sup> ) peut être problématique en cas de dysfonctionnement de la station de pompage.
- Le rendement du réseau est satisfaisant (85%); il a baissé par rapport à 2003 de 5%. 12 fuites sur branchements et une casse sur canalisation, réparées.
- La déclaration d'utilité publique du périmètre de pompage est en cours
- Environ 50% des branchements avant compteur sont en plomb (2161 branchements identifiés, 1070 branchements en plomb). 51 branchements changés (opération Foch/France/Marceau).
  - Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a effectué une visite exhaustive des 115 hydrants et points d'eau de la commune. 27% ont fait l'objet de remarques d'une ou plusieurs anomalies, souvent bénignes. La situation s'est améliorée par rapport à 2003 (43% de remarques). Cependant notons que 12 hydrants (10% du total) nécessitent une intervention car ils ont une pression et/ ou un débit insuffisants.
- Le délégataire signale que la partie haute du village souffre de problème de faiblesse de la pression; un diagnostic précis sera effectué en 2005

#### **Prix de l'eau :**

- Le prix de l'eau, comprenant la distribution, le traitement des eaux usées et les diverses taxes et redevances pollution, s'élève à 3,63 €/ m<sup>3</sup> hors TVA (TVA à 5,5%), abonnement compris et pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.
- Le client bacot "moyen" (144 m<sup>3</sup> consommés) aura déboursé 516 € HT en 2003 pour l'ensemble des services de l'eau, de son robinet au rejet dans la Seine après traitement. Il lui en aura coûté 2,5 % de plus qu'en 2003.

#### **Qualité de l'eau :**

- Excellente qualité bactériologique
- Teneur en nitrate moyenne de 22,3mg/l (maximum 23 mg/l), très en dessous de la valeur limite réglementaire de 50 mg/l, stable par rapport à 2003
- 2004 et jusqu'à mi-février 2005: Teneur au dessus de la limite réglementaire de 0,1 microgrammes/litre pour l'atrazine (0,16 µg/l en moyenne) et ses dérivés métaboliques (desethylatrazine (0,35 µg/l et desipropylatrazine 0,126 µg/l) ; ces teneurs moyennes sont très légèrement inférieures à celles de 2003 (- 5%). Du fait de cette teneur trop élevée en Atrazine et ses dérivés métaboliques, l'eau de Bois-le-Roi ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourrissons.
- A partir de mi-février 2005: voir point suivant.

### **2. Premier bilan 2005 et proposition pour 2006**

Note: La commission consultative s'est réunie le 14 novembre 2005. Les propositions ci-dessous ont été présentées et discutées par la commission.

- Qualité de l'eau:  
Production du nouveau forage: mise en service mi-février 2005. Qualité conforme à ce qui était attendu. En particulier, la concentration en atrazine (+ ses produits de dégradation) est inférieure au seuil de 0,1 microgramme/ litre. Attente de l'arrêté préfectoral en 2006.
- Dossier de DPU des sites de l'ancien et du nouveau forage sont toujours en instruction. A suivre en 2006.
- Plomb: pas d'action en 2005.  
Rappel débat 2004: on effectue le chemisage ou le changement des canalisations en plomb là où s'effectuent des travaux de voirie, sachant que tous les bâtiments communaux sont maintenant aux normes. 50 000€ de travaux prévus ne se sont pas réalisés, faute de travaux d'enfouissement de voirie. Nous proposons de poursuivre cette politique en 2006 et de rattraper ce retard en mettant aux normes TOUS les branchements en plomb d'établissements privés recevant du public (principalement les commerçants)
- Faiblesse éventuelle de stockage  
Il est prévu de se connecter au réseau de La Rochette. Le contact est pris et les devis demandés.  
A finaliser en 2006.  
D'autre part, le maintien en activité de l'ancien forage apporte une sécurité supplémentaire en cas de défaillance du nouveau forage.
- Pression  
En partenariat avec notre délégataire, un stagiaire CDD, niveau ingénieur, employé par le délégataire, est prévu pour réaliser l'enquête et des mesures chez les particuliers (phase de diagnostic).  
Le stagiaire est identifié et l'étude sera réalisée en 2006.  
D'autre part, le stagiaire mettra en place le SIG (système informatisé de gestion du réseau), comme cela est prévu dans l'avenant au contrat du délégataire (voir point ci-dessous)
- Déficience d'hydrants  
Une dizaine d'hydrants ne sont pas opérationnels (enquête annuelle du SDIS). Nous voulons régler ce problème en 2006 et investir, en liaison avec le budget communal, là où cela est nécessaire (par exemple, rue de Seine).
- Divers  
Rond point de l'avenue de la Forêt: Il est prévu 30 000€ de travaux de détournement de la canalisation provenant des puits de la route du Pavé de la Cave.
- Avenant au contrat du délégataire  
Compte tenu de la mise en service du nouveau puits, un avenant a été signé en 2005. Cet avenant prévoit:
  - Une augmentation de la redevance de la part délégataire (impact: environ + 4 centimes €/ m3)
  - Une modification de la formule d'actualisation, devant entraîner une baisse du taux d'actualisation (impact prévu: - 0,5 centimes €/ m3)

- La mise en place du SIG et son actualisation régulière (sans surcoût). Le SIG permettra de disposer d'un outil de diagnostic de l'ensemble du réseau et nous permettra de mieux programmer les investissements futurs sur le réseau.
- Pour 2006 (comme en 2005) nous ne prévoyons pas d'augmentation du taux de redevance de la part communale.

Monsieur BONY dit qu'il est satisfait du fonctionnement de la Commission Consultative de l'eau, mise en place depuis 2002, alors qu'elle est facultative. Les travaux de mise aux normes prendront du temps. Les idées exposées sont intéressantes. Il faut réfléchir à une régie municipale de l'eau.

Monsieur LECLERCQ dit que, lors du débat sur le vote des délégations de service public il y a quelques années, on avait conclu qu'on avait pas les moyens humains ni les compétences pour le faire à l'époque.

Monsieur LUDWIG dit qu'il n'y a pas d'orientation sur le nombre de branchements en plomb à remplacer.

Madame le Maire dit que cette information ne figure pas au DOB mais au Budget Primitif.

Monsieur LUDWIG dit que la mise aux normes doit être faite pour 2013. La gestion du risque est donc privilégiée sur l'obligation légale, en fonction des capacités financières.

Il faut faire un plan prévisionnel de remplacement, en parallèle aux travaux de voirie. Or, il n'y a aucun travail fait là-dessus.

Madame le Maire dit que le SIG que prépare l'ingénieure stagiaire de la société des eaux va y aider.

Monsieur LUDWIG dit qu'il avait compris en commission que le SIG peut donner des mesures, et demande si des points de mesure dynamique seront faits.

Monsieur MALVOISIN dit que la stagiaire présentera ses travaux.

Monsieur TRUFFET demande si le chemisage des tuyaux en plomb coûte moins cher que leur remplacement.

Monsieur SEUILLOT dit que le remplacement par « strippage » est plus rationnel que le chemisage.

Monsieur TRUFFET dit que le dévoiement des réseaux sur le carrefour de la Forêt est fait à la demande du Conseil Général, qu'il n'y a qu'à faire payer le Conseil Général.

Monsieur SEUILLOT dit que ce sont les propriétaires des réseaux (communes, concessionnaires qui paient les mises aux normes et conformités à l'occasion de grands travaux.

Monsieur TRUFFET demande quel est l'intérêt de faire l'interconnexion avec la Rochette, on n'a pas besoin de la vanne.

Madame le Maire dit que l'interconnexion a un intérêt certain, qu'elle est indispensable pour pallier l'alimentation en eau potable en cas de pénurie d'eau, ou de pollution accidentelle et que la vanne sera le moyen de mesurer les quantités mises à disposition. Il est vrai que la commune dispose d'une excellente sécurité d'alimentation en eau potable, mais la solidarité sur cette ressource vitale joue dans les 2 sens, soit vers La Rochette, soit vers Bois le Roi.

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue de ce débat.**

### **3/ AVANCE DE SUBVENTION AU BEBE ACCUEIL ET A LA CRECHE ASSOCIATIVE**

Madame le Maire expose au Conseil que, le Budget devant être voté cette année en mars, il n'a pas été possible d'allouer à chaque association une subvention au vu de son rapport annuel d'activité qui ne sera dressé que dans le premier trimestre de l'année 2006 et qui n'a pas été remis à ce jour.

Il n'empêche que, traditionnellement, la commune verse la subvention à la crèche associative et au Trait d'Union en 2 fois.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à procéder à un premier versement de :

- 50 000€ à la crèche associative « Dessine moi un mouton »,
- 56 750€ au Trait d'Union.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette avance de subvention.

#### **4/ AUTORISATION DE PERCEVOIR LA SUBVENTION DE LA CAF POUR LE CENTRE DE LOISIRS**

Madame le maire rappelle que, par délibération du 26 janvier 2005, le Conseil avait approuvé la programmation 2005 du Contact qui prévoyait, pour le financement de la construction du CLSH, une subvention de la CAF à hauteur de 166 500€.

Madame le maire informe le Conseil que la CAF vient de notifier à la commune, l'octroi d'une aide de 305 000€ se répartissant ainsi :

- 203 333€ de subvention
- 101 667€ de prêt à 0% sur 15 ans.

Madame le maire demande au Conseil de bien vouloir accepter l'aide de la CAF et de bien vouloir l'autoriser à percevoir la subvention de 203 333€ et à signer le contrat de prêt à 0% sur 15 ans de 101 667€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Accepte l'aide de la CAF et autorise le Maire à percevoir la subvention de 203 333€ et à signer le contrat de prêt à 0% sur 15 ans de 101 667€.**

#### **5/ FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS CONCERTES : AUTORISATION DE SOUSCRIRE UN CONTRAT DE PRET**

Madame le Maire rappelle au Conseil que le financement des équipements concertés repose en partie sur l'emprunt.

Le besoin d'emprunt est estimé à 3 millions d'euros maximum auprès de plusieurs établissements bancaires, dont un million à mobiliser dans le courant de l'année 2006.

Dans cette perspective, une consultation de quatre établissements bancaires (Caisse d'Epargne / Crédit Agricole / Crédit Mutuel / Dexia) a été conduite depuis le deuxième trimestres 2005, pour aboutir à une audition de ces quatre établissements le 8 février 2006.

Il ressort de cette étude et de cette audition, que les offres bien qu'apparemment très proches, présentent des différences non négligeables (synthèse ci-après), qu'il est de l'intérêt de la commune de conserver plusieurs partenaires financiers sur la totalité du besoin de financement de 3 millions d'euros maximum, et que DEXIA est le seul établissement de crédit à garantir un taux fixe à 3.71% sur 20ans très attractif et très proche du meilleur taux révisable déjà supérieur à 3%.

Sur avis favorable de la commission des finances, madame le maire demande au Conseil d'approuver la souscription d'un prêt de 1 million d'euros au taux fixe de 3.71% sur 20 ans auprès de l'établissement DEXIA et de bien vouloir l'autoriser à effectuer les démarches correspondantes.

Monsieur LUDWIG demande si les conditions proposées valent pour le total des 3 millions d'euros à emprunter.

Monsieur TACCON dit que ces conditions ne valent que pour ce prêt d'un million d'euros uniquement.

Monsieur DECHERY dit que selon madame BLAIS-PERRIN, le Crédit Mutuel est plus intéressant (déclaration jointe).

Monsieur TACCON dit que l'indice est le même, la différence est de 0.01% de marge sur la phase de préfinancement.

L'offre du Crédit Mutuel est au taux fixe actuel de 3.84% sans engagement de niveau de taux pour toute consolidation d'emprunt ultérieure d'ici fin décembre, pour 3.71% garantis par DEXIA. Donc un écart de taux d'au moins 0.13% sur 20 ans, qui absorbe largement la différence de marge de 0.01% sur les quelques mois de préfinancement.

De plus, DEXIA a annoncé ce jour une remise de la commission de consolidation.

La pénalité de sous utilisation de DEXIA s'applique si on a mobilisé moins de 33% de l'objectif. C'est sans risque.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit qu'il manque le projet de contrat en annexe au projet de délibération.

Madame le maire dit que tous les éléments sont dans le projet de délibération.

Monsieur MONPERT demande si on a chiffré la part supplémentaire du prêt qu'il faut souscrire en raisons du refus de remboursement par la Communauté de Communes de sa dette envers la commune de Bois le Roi.

Le Conseil Municipal, par :

Voix contre : 0 voix

Abstention : 8 voix (DOYEN, BARTHOT, TRUFFET, LACROIX-COQUILLAUD, DECHERY, BONY, BLAIS-PERRIN, LUDWIG)

Voix pour : 20 voix

**Approuve la souscription d'un prêt de 1 million d'euros au taux fixe de 3.71% sur 20 ans auprès de l'établissement DEXIA et autorise le Maire à effectuer les démarches correspondantes.**

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

Monsieur Ludwig demande des précisions sur trois points :

1. Où en est le problème de voisinage liée aux bruits d'un élevage de chiens, (sa question écrite soumise au Conseil du 14/09/05) ?
2. Où en est le problème de voisinage liée à l'installation éventuelle d'un garage à la place de la menuiserie de l'avenue FOCH (question écrite de Monsieur Déchery au Conseil du 18/01/06)
3. grippe aviaire

Point 1 : Madame le Maire dit qu'à sa connaissance, l'éleveur a pris les dispositions nécessaires pour réduire le nombre de chiens adultes afin de répondre aux exigences de l'arrêté préfectoral.

Point 2 : Madame le Maire dit avoir rencontré le garagiste, d'une part et les riverains d'autre part. Chacun des points concernant cette installation éventuelle et ses conséquences ont été discuté. Suite à ces entretiens, des courriers faisant le point ont été adressés aux riverains et à l'artisan. Une pétition a été reçue en Mairie le ..... . Madame le Maire dit à nouveau ce qu'elle avait dit le 18/01/06 et qu'il s'agit actuellement d'un procès d'intention, peut-être appuyé par l'affiche en place sur le garage actuel, et par l'annonce qu'il a fait publier pour informer sa clientèle du déménagement projeté, qui font état de « mécanique, tôlerie, peinture ». L'artisan dit que le projet est « sans tôlerie ni peinture », comme dans son lieu d'exercice actuel, où il n'y a effectivement pas de cabine de peinture et ces dires sont consignés par écrit. Le projet d'installation n'est pas une « installation classée », c'est une activité artisanale qui en remplace une autre. Dans l'état actuel du dossier, aucun argument légal n'a pu être mis en évidence pour interdire « a priori » cette installation. Si l'installation se fait, elle devra, bien évidemment, répondre aux exigences du PLU, des codes d'urbanisme, veillant à préserver l'environnement, la sécurité et la tranquillité du voisinage et des utilisateurs de l'avenue Foch.

Le dossier reste ouvert.

Point 3 :

**Grippe aviaire**, ce point est parmi ceux que madame le Maire a prévu d'aborder et elle remet une information à chaque conseiller

« **Ramasser ou ne pas ramasser un oiseau mort ? Alerter ou ne pas alerter ?** »  
( **annexée au compte rendu du Conseil**).

**A la date du 22/02/06 à Bois le Roi : Aucun cas de « grippe aviaire » signalé sur le territoire de la commune.**

Cette information sera actualisée tous les 10 jours, sauf évènement particulier, de même que l'affichage dans les panneaux de la commune. Une information a été faite à tous les agents lors du bilan le 21/02/06.

Contacts ont été pris avec les propriétaires de volatiles identifiés (Fermiers Bacots, et l'Orée du Bois), ainsi qu'avec le vétérinaire et l'association des chasseurs. La Base de Loisirs et les centres équestres font aussi partie des correspondants informés en priorité. Monsieur Kerroux est désigné comme « correspondant grippe aviaire ».

### **Bilan des services**

Madame le Maire remercie les services et les élus présents pour le bilan des services qui s'est déroulé le 21 février. Le document sera comme chaque année remis à chacun des élus et aux services. Ce bilan a été l'occasion d'échanges et a largement illustré la qualité des actions menées à bien ou encore en cours.

Madame le Maire attachant une importance toute particulière à la sécurité au travail, l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre (ACMO) a fait le point sur son rôle et celui des agents dans la démarche d'amélioration.

**EPCI** : Prochain Conseil Communautaire le 13/03/06

### **Equipements concertés**

Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition de chacun des conseillers

CLSH : annonce prête à être publiée

METRA : hors d'eau, hors d'air. Passage avec le préau fait

PLACE DE LA GARE : mise en concurrence en cours

VESTIAIRES DU STADE LANGENARGEN : Travaux en cours.

ESPACE CULTUREL : La concertation et la recherche des financements complémentaires sont en cours notamment avec la DRAC.

Carrefour RD 138 Pavé de la Cave et Croix de Vitry : les travaux du rond point du RD 138 ont pris du retard (intemperies). Le département, maître d'ouvrage, devrait reprendre ces travaux à compter du 6 Mars prochain.

**URBANISME** : Documents à disposition à l'urbanisme et commission d'urbanisme le 28/02/06

**PLU Chartrettes** : transmission du PLU le 17/01/06, donc avis à donner lors d'un prochain conseil (au plus tard le 17 avril 2006).

**PLU La Rochette** : modification du cœur de ville

**PLU Bois le Roi** : une utilisation durant un an et comme prévu quelques modifications mineures étudiées avec la commission

### **Agenda**

3,4,5 mars au Haras des Grands Champs, Espace Rozier, Concours International seniors et juniors 4 étoile (Ce concours se déroule habituellement à Paris Bercy)

Commémoration du 19 mars

Concert du Trait d'Union les 24 et 25 mars

15 ans de jumelage à Langenargen du mercredi 1<sup>er</sup> Novembre au dimanche 5 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 23h30.

**Prochain conseil : le mercredi 15 mars 2006, 20h30 en Mairie.**